



Contrat de ville de Limoux



PRÉFET DE L'AUDE



Appel à projets

2016

Référence : Contrat de ville de Limoux
quartier « Aude »

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	3
1.1. Qu'est ce qu'un contrat de ville ?	3
1.2. Le quartier prioritaire de Limoux – Quartier Aude	4
2. Constitution et instruction des dossiers	5
2.1. Principes généraux	5
2.2. Spécificités des projets pour lesquels des co-financements sont sollicités au titre d'autres appels à projets.....	5
2.3. Budget prévisionnel de l'action	6
2.4. Calendrier et dépôt des dossiers	7
3. Les priorités de l'appel à projets 2016	8
3.1. Les priorités de l'État pour 2016	8
3.2. Les priorités du financement de la Région	8
3.3. Les priorités du financement du Département	9
3.4. Les axes transversaux définis par la réglementation nationale	9
▪ La lutte contre les discriminations.....	9
▪ La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.....	9
▪ Le soutien à la jeunesse.....	9
3.5. Les axes thématiques et les priorités partagées par les signataires du contrat de ville de Limoux	10
3.5.1. Le pilier Cohésion sociale (compris la prévention de la délinquance)	10
3.5.2. Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	13
3.5.3. Le pilier Développement économique et emploi	14
4. Pour plus de renseignements	17

1. PRÉAMBULE

La réforme de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, officialisée par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir d'**un critère unique de sélection : le niveau de revenu des habitants.**

Le centre ville de Limoux, la « petite ville » et une partie du quartier Saint-Antoine intègrent les territoires-cibles de ce nouveau dispositif : la Commune de Limoux bénéficie désormais des dispositifs spécifiques de la **nouvelle politique de la ville.**

1.1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

Les contrats de ville constituent **le cadre unique** de mise en œuvre de la **politique de la ville** :

- Ils répondent à la fois aux **enjeux** de **cohésion sociale**, de **développement urbain** et de **développement économique.**
- Ils permettent de **formaliser les engagements** pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires institutionnels au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- Ils s'appuient sur un **projet de territoire** et tiennent également compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et déclinés localement. Le projet de territoire est porté par la Communauté de communes du Limouxin et par le Syndicat mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises selon les thématiques.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.»

(Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale)



Un contrat de ville a été signé le 30 Juin 2015 à Limoux.

L'appel à projets pour l'année 2016 prend en compte les objectifs de ce contrat de ville. Mais des choix ont été opérés par les partenaires du Contrat de ville pour prioriser les objectifs auxquels les opérateurs sont invités à répondre par leurs projets d'action. **Il s'agit d'un appel à projets resserré autour d'enjeux prioritaires, non couverts par le Droit Commun.**

1.2. LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LIMOUX – QUARTIER AUDE

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un périmètre unique, le **quartier prioritaire de la Politique de la Ville**, qui se compose:

- d'un **quartier réglementaire**, identifié « rue par rue » (voir carte p.4) ;
- d'un **quartier vécu** qui correspond aux équipements utilisés par les habitants du quartier prioritaire « Aude ».



Vous souhaitez savoir si une adresse est située en quartier prioritaire, utilisez le système d'information géographique de la politique de la ville du Ministère de la Ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

2. CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'appel à projets s'adresse à tous les porteurs de projets, quelle que soit leur structure juridique : associations Loi 1901, collectivités territoriales, sociétés coopératives ou établissements publics.

Éligibilité des porteurs de projets associatifs : les subventions sont attribuées à des associations répondant aux conditions d'octroi détaillées sur le site « associations.gouv.fr » - <http://www.associations.gouv.fr/1013-subventions.html>

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- **s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés** dans le présent appel à projets, concerner le quartier prioritaire AUDE, et venir en complément du droit commun ;
- **identifier** précisément **les besoins** auxquels l'action répondra, et **les objectifs** qualitatifs et quantitatifs attendus ;
- **démontrer la capacité du porteur de projet** à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et à atteindre les résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés, etc.).

Les dossiers déposés doivent être complets et signés (chaque rubrique doit être renseignée et les pièces justificatives transmises lors du dépôt du dossier) afin que les financeurs puissent apprécier la qualité et la pertinence des projets proposés au regard des orientations stratégiques décrites dans le présent document.

Les actions déposées dans le cadre du contrat de ville devront se dérouler **entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016**. Un appel à projets spécifique sera lancé par la CAF pour les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Un appel à projet spécifique est lancé également par la cellule départementale VVV pour les séjours Ville Vie Vacances (VVV). Pour les actions liées au calendrier scolaire, l'appel à projet 2016 concernera les actions réalisées de septembre 2016 à juin 2017. L'utilisation de ce calendrier doit se justifier au regard des spécificités de l'action.

2.2. SPECIFICITE DES PROJETS POUR LESQUELS DES CO-FINANCEMENTS SONT SOLLICITES AU TITRE D'AUTRES APPELS A PROJETS

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.), le plan d'actions de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MIL.D.E.C.A.), le plan d'actions du Comité Interministériel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (C.O.R.A.) sont des programmes qui permettent la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le Gouvernement et déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 et le plan départemental d'actions de sécurité routière. Ils permettent d'intervenir sur :

- la prévention de la radicalisation,
- les actions ciblées en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance,
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- les actions destinées à améliorer la tranquillité publique dans les quartiers,
- la prévention des addictions,
- la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- la prévention en matière de sécurité routière.

Si un porteur de projet envisage de déposer un dossier de demande de subvention au titre d'un ou plusieurs de ces programmes, pour une action qui se déroulera sur le quartier prioritaire de Limoux et qui entre dans le champ des enjeux du contrat de ville, il devra systématiquement rechercher des co-financements auprès des autres partenaires financiers du contrat. Il devra donc déposer plusieurs fois le même dossier CERFA (qui présente l'ensemble des co-financements sollicités) :

- une première fois dans les conditions mentionnées dans le présent appel à projets,
 - également auprès du Cabinet de la Préfecture, suivant les modalités décrites dans les appels à projets FIPD, PDASR, la MILDECA et le CORA auxquels il souhaite répondre.
- Il s'agit à chaque fois du même dossier présentant l'ensemble des co-financements sollicités.

A compter de 2016, les dossiers FIPD portant sur le périmètre de plusieurs contrats de villes doivent donner lieu à autant de CERFA que de contrats de villes impactés. Par exemple si une action concerne les quartiers prioritaires de Carcassonne et le quartier AUDE de Limoux, il conviendra de déposer 2 CERFA :

- un CERFA pour la fraction de l'action se déroulant dans les quartiers de Carcassonne,
- un CERFA pour la fraction de l'action se déroulant dans le quartier prioritaire de Limoux.

2.3. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Les dossiers doivent présenter **un budget prévisionnel équilibré**. Ce budget doit être distinct mais en adéquation avec le budget prévisionnel de la structure.

Le budget de l'action est composé de deux types de charges :

a) les charges directes qui sont directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action et sont composés notamment des :

- achats de fournitures et matériels non amortissables
- prestations de service d'intervenants extérieurs



Attention, un devis du prestataire sera à joindre impérativement au dossier de demande de subvention.

- location de matériel et de locaux nécessitée par l'action
- la part des dépenses de rémunération du personnel, au **prorata du temps passé sur l'action**, sous réserve que le rôle de la personne soit précisément décrit et explicitement lié à l'action. Le dossier de subvention comporte **un tableau récapitulatif justifiant du temps consacré par chaque personne**.
- les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement des personnels, lorsque ces frais sont directement rattachés à l'action.

b) les charges indirectes qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de l'association. Ces frais ne sont pas directement imputables à l'action et doivent être **calculés selon une clé de répartition qui doit être transmise avec le dossier de demande de subvention**. Sont concernés les postes administratifs, le loyer, l'assurance, le matériel de bureau, les fluides, etc.



Les projets peuvent prendre en compte une proportion des frais de structure (charges indirectes), dès lors que ces frais sont liés à la bonne réalisation du projet, et qu'ils ne dépassent pas 10% du total de la subvention accordée.

Il est également convenu par les partenaires du Contrat de ville de Limoux que le total des charges indirectes financées dans les projets du Contrat de ville ne peut pas dépasser 30% du budget global de la structure.



Il est rappelé que les crédits du CGET (Etat - Politique de la ville) ne peuvent pas être positionnés sur le financement de salaires de personnes en contrats aidés (CAE, emploi d'avenir, Adulte Relais, etc.).

La saisie des informations contenues dans les dossiers CERFA sur la Plate forme Web dédiée devra être faite directement par les porteurs de projets, avant la date limite de dépôt des dossiers. Cette saisie est une condition sine qua none pour l'attribution des aides du CGET. Pour toute question, une hot-line est à votre disposition : tél. : 05 49 76 60 67 ou mail : support.lacse@proservia.fr La plate forme de saisie des informations contenues dans les dossiers CERFA est accessible à l'adresse <http://extranet.lacse.fr>. Cette saisie ne concerne que les porteurs de projets sollicitant une subvention du CGET (ex ACSE).

Le C.G.E.T. réserve l'usage du terme « crédits spécifiques » aux crédits d'Etat du B.O.P. 147 et de l'A.N.R.U. Les autres crédits émanant de l'Etat, des collectivités et des autres acteurs sont dits « de droit commun ». Afin de tenir compte du fléchage de certains crédits de droit commun vers les territoires de la politique de la ville, le « droit commun » a été séparé en deux sous-ensembles :

- le droit commun de base,
- le droit commun « fléché ». C'est par exemple la part de crédits consacrés par une collectivité au financement des actions retenues dans l'appel à projet, les crédits d'Etat volontairement consacrés aux publics et aux territoires de la politique de la ville, les moyens dédiés par l'Education nationale dans le cadre de l'éducation prioritaire...

2.4. CALENDRIER ET DEPÔT DES DOSSIERS

Chaque réponse à l'appel à projets du contrat de ville de Limoux se fera sous **deux formats** :

- **deux versions papiers** (dactylographiées) avec signature originale à déposer (contre accusé de réception) ou à envoyer à la mairie de Limoux
- **une version numérique** à envoyer par mail à : catherine.fraterli@aude.gouv.fr
et à : m.peguin@limoux.fr

au plus tard le Vendredi 15 Janvier 2016 à 12 h

CALENDRIER INDICATIF - APPEL A PROJETS 2016	
7 Décembre 2015	Lancement de l'appel à projets
15 Janvier 2016	Date limite de réception des projets
18 et 19 février 2016	Sélection des projets retenus pour un financement du CGET
	Dépôt du dossier de demande de subvention du Contrat de ville de Limoux 2016 auprès du C.G.E.T.
30 Avril 2016	Notification des subventions aux porteurs de projet

3. LES PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2016

Les actions proposées au titre des différents dispositifs de la Politique de la Ville doivent impérativement concerner les habitants du quartier réglementaire :

- soit dans le "**quartier réglementaire**" (quartier « Aude »),
- soit pour des équipements et des services situés hors de ce quartier, mais au bénéfice des habitants de ce quartier.

Les projets doivent tenir compte des **axes transversaux** et s'inscrire dans les **axes thématiques** détaillés ci-après. Les opérateurs retenus seront invités à signer la Charte des bonnes pratiques et de promotion des valeurs de la République (annexe 1).

Renouvellement et report d'actions menées en 2015

Pour le renouvellement d'une action, il est rappelé que la reconduction des financements n'est pas automatique et fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention qui sera impérativement accompagnée du bilan financier et d'une présentation des résultats de l'action 2015, permettant d'évaluer la pertinence de son renouvellement. Les subventions liées aux actions renouvelées en 2016 ne pourront être versées qu'après réception et validation des bilans de 2015.

Pour le report d'une action, les actions financées en 2015 doivent être terminées au 31 décembre 2015. Si votre action n'a pas pu être achevée dans les délais, vous pouvez demander son report total ou partiel en 2016, avant le 31 décembre 2015. Les actions reportées ne pourront pas faire l'objet d'une demande de financement en 2016.

3.1. LES PRIORITÉS DU FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Les objectifs opérationnels identifiés sur le territoire et susceptibles de nécessiter le positionnement de crédits spécifiques « Politique de la Ville » en 2016 sont précisés dans le projet de **Loi de finance 2016**.

Ce projet de loi de finance permet le co-financement par l'Etat d'actions permettant :

- La promotion et la reconnaissance de la participation citoyenne pour accompagner la mise en place des nouveaux Contrats de ville
- le développement économique dans les quartiers
- la réussite éducative.

3.2. LES PRIORITÉS DU FINANCEMENT DE LA REGION

Le 20 février 2015, la Région Languedoc-Roussillon, en sa qualité de chef de file de l'Aménagement du Territoire et garante de l'équilibre territorial, a affirmé son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville et a adopté le principe d'une intervention régionale dans le cadre des Contrats de ville.

Le 22 juin 2015, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont affirmé un engagement commun dans le cadre de la politique de la ville sur la période 2015-2020, en vue de pouvoir anticiper leur union.

La Région mobilisera les dispositifs et les moyens financiers pouvant concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, du développement économique, de l'accès à la culture. Ces politiques régionales peuvent être sollicitées par les acteurs des territoires en contrat de ville, sous réserve d'éligibilité des dossiers aux programmes régionaux.

3.3. LES PRIORITÉS DU FINANCEMENT DU DEPARTEMENT

Le Département de l'Aude, chef de file des politiques d'inclusion sociale, accompagne le Contrat de Ville dans le cadre de sa politique d'action sociale et d'insertion formalisée dans le schéma unique des solidarités, le Programme Départemental d'Insertion, le Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Le Département mobilisera plus particulièrement ses dispositifs et ses moyens financiers s'inscrivant dans les objectifs et priorités du Contrat de Ville en matière d'accès à la culture et à la pratique sportive, de logement, d'insertion professionnelle et de développement d'une économie sociale et solidaire.

3.4. LES AXES TRANSVERSAUX définis par la réglementation nationale

Le Contrat de ville de Limoux prend en compte les axes transversaux de la Politique de la Ville. Les opérateurs retenus devront respecter rigoureusement ces axes transversaux dans la mise en œuvre et la gouvernance de leurs projets.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- notamment en lien avec l'accès aux droits (emploi, culture, logement...).

LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Actions pouvant être financées en matière d'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le cadre du présent appel à projets

a) Formation des porteurs de projets :

Les difficultés constatées par les porteurs de projets semblent toutes relever d'un même schéma. Ce sont systématiquement des mécanismes culturels qui conduisent au préjugé. Les inégalités ont pour base le rapport « culturel » de domination du masculin sur le féminin. Toute l'action à conduire dans ce cadre sera de faire comprendre aux publics que l'inégalité entre les filles et les garçons puis entre les femmes et les hommes n'a aucun fondement naturel. Elle n'est pas inscrite dans la nature des hommes et des femmes, mais découle uniquement de préjugés culturels. Pourront donc être financées des actions visant à former les porteurs de projet, dans la durée, pour qu'ils soient en mesure de comprendre les mécanismes qui conduisent au préjugé, pour pouvoir s'y attaquer.

b) Donner de l'autonomie aux femmes des quartiers :

Un facteur limitant important en termes d'égalité entre les femmes et les hommes réside dans le niveau d'autonomie de certaines femmes socialement fragiles. Dans la mesure où les problèmes sont largement accrus dans les quartiers prioritaires par rapport au reste du territoire, cette question de l'acquisition de l'autonomie pourra donner lieu à des actions spécifiques. Celles-ci concernent l'apprentissage linguistique mais également l'information juridique (accès aux droits), l'aide aux déplacements, la garde d'enfants et surtout l'orientation vers l'emploi.

LE SOUTIEN A LA JEUNESSE

- Concernant l'accès aux équipements, à la formation et à l'emploi
- Pour mettre en œuvre les propositions issues des Assises de la Jeunesse.

3.3. LES AXES THÉMATIQUES et les priorités partagées par les signataires du Contrat de ville de Limoux

Les axes stratégiques du Contrat de ville de Limoux sont articulés autour de 3 piliers réglementaires. Pour chacun de ces 3 piliers, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiées comme prioritaires et nécessitant des crédits spécifiques, le Droit Commun ne permettant pas d'y répondre en raison des spécificités du Quartier « Aude ». Ces actions sont décrites ci-après, par orientation stratégique et par objectif opérationnel. Les porteurs de projets pourront déposer des demandes de subvention, dans le cadre du présent appel à projets, en vue de financer des actions répondant à ces objectifs. Les actions proposées au titre du volet « culture » seront examinées également au regard des objectifs du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel du Limouxin signé le 30 juin 2015 (Annexe 2).



CE DOCUMENT PRESENTE L'ENSEMBLE DES PRIORITES D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE DE LIMOUX EN 2016 : IL INCLUT DONC AUSSI DES ACTIONS D'INGENIERIE PORTEES PAR L'EQUIPE PROJET COLLECTIVITES - ETAT. CES ACTIONS SONT SURLIGNEES EN GRIS.

3.5.1. PILIER COHESION SOCIALE (INCLUANT LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE)

Les actions relevant de cet axe visent à **réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations**. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle dans l'accès aux droits.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	La réussite éducative pour tous
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Etudier la mise en place d'un Programme de Réussite Educative</i>
SOUS-OBJECTIFS	Prévenir le décrochage scolaire Réaliser un diagnostic des besoins
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Constituer un groupe de travail mobilisant les acteurs de la Réussite Educative autour de la Commune et de l'Éducation Nationale par l'équipe projet. ➤ Réaliser un état des lieux et un diagnostic des besoins

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	L'acquisition des savoirs
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Renforcer l'action éducative en milieu scolaire et accompagner la parentalité</i>
SOUS-OBJECTIFS	Développer les modes d'accueil collectifs pour les 0-3 ans Faciliter l'accueil des élèves des collèges et lycées en stage de découverte professionnelle Travailler sur l'image du quartier et de l'école Assurer la complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le lien parents/école et renforcer les actions liées au soutien de la parentalité : recrutement d'un(e) médiateur(trice) scolaire sur un poste d'adulte relais par la Commune

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre l'illettrisme ➤ Développer les activités proposées pendant le Temps d'Activité Périodique
--	--

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Une place pour tous dans la ville
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Promouvoir l'engagement citoyen</i>
SOUS-OBJECTIFS	Soutenir les projets individuels/collectifs des jeunes Sensibiliser les habitants à l'engagement associatif Soutenir les initiatives en matière de médias de proximité
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un Fonds d'aide aux projets des jeunes contribuant à la réalisation des objectifs du Contrat de ville en complément des fonds existants ➤ Soutenir le fonctionnement du Conseil citoyen

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Favoriser l'inclusion sociale des habitants</i>
SOUS-OBJECTIFS	Favoriser l'inclusion sociale des plus démunis Favoriser les rencontres intergénérationnelles
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser l'histoire et la mémoire des habitants du quartier avec le déploiement du dispositif « Service civique » au profit des jeunes du quartier

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Accès à la santé, à la culture et aux sports
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Réduire les inégalités en matière de santé en s'appuyant sur le Contrat Local de Santé du Limouxin</i>
SOUS-OBJECTIFS	Réaliser un Diagnostic Local de Santé Mettre en place un Contrat local de Santé à l'échelle du Limouxin Améliorer l'accès aux droits dans le domaine de la santé Développer les actions de prévention
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Co-élaborer avec les habitants, les associations, les professionnels de santé, un programme de prévention et d'information destiné aux habitants du quartier et répondant à leurs besoins (nutrition, M.S.T...) ➤ Améliorer l'accès aux soins de premier recours ➤ Former les collégiens aux gestes de premier secours

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accès de tous à la culture</i>
SOUS-OBJECTIFS	Mettre en œuvre le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel du Limouxin (C.T.E.A.C.) pour favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment les jeunes Favoriser l'accès de tous à la lecture pour lutter contre l'illettrisme, en s'appuyant sur le réseau départemental de la lecture et la bibliothèque municipale Favoriser l'accès des habitants et notamment des jeunes à la diffusion de spectacles et aux pratiques culturelles amateurs Développer les résidences d'artistes dans le quartier Aude et le quartier vécu Soutenir l'éducation à l'image, au numérique et aux médias

PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la co-conception du futur Pôle culturel de la Tuilerie et imaginer ses usages avec les habitants et les acteurs concernés ➤ Par l'accueil de résidences d'artistes, développer de nouvelles pratiques et de nouvelles expressions artistiques et culturelles, notamment pour les jeunes et les femmes
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accès de tous à la pratique sportive</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Favoriser l'accès des habitants et notamment des jeunes et des femmes aux pratiques sportives</p> <p>Augmenter la part des habitants du quartier licenciés dans les clubs sportifs</p> <p>Développer une politique tarifaire favorisant l'accès aux équipements et aux événements sportifs</p>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser une enquête auprès des clubs sportifs du territoire pour identifier le nombre de licenciés issus du quartier parmi le nombre de licenciés et relever les déséquilibres éventuels (équipe projet) ➤ Favoriser l'accès au stade (football, rugby à XIII...) par une politique tarifaire adaptée (faire naître les vocations et partager les valeurs du sport collectif), en lien avec une approche plus globale des problématiques du quartier (réussite éducative, insertion, citoyenneté...) ➤ Décliner le projet «100 ceintures noires vers l'insertion et l'emploi» sous ses 3 angles (sport, réussite éducative et insertion-emploi)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Vivre en tranquillité, prévenir les actes délictueux et la récidive et garantir la lisibilité de la réponse judiciaire
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Préserver la tranquillité publique</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Lutter contre les violences faites aux femmes</p> <p>Eduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté active</p> <p>Lutter contre les incivilités</p> <p>Renforcer la surveillance des espaces publics</p>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le dispositif de prévention et d'accompagnement concernant les violences faites aux femmes ➤ Sensibiliser les acteurs locaux au cadre législatif et juridique de la lutte contre les violences intra familiales. ➤ Assurer la prise en charge des victimes ➤ Organiser des chantiers et séjours éducatifs pour les jeunes en voie de marginalisation, en renforçant l'accompagnement socio-éducatif ➤ Améliorer les relations population-forces publiques ➤ Mobiliser les démarches judiciaires de « réparation » ➤ Implanter de nouvelles caméras de vidéo-protection (Commune de Limoux)

3.5.2. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'objectif prioritaire vise à améliorer de **façon visible et concrète** la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire, en intégrant **l'habitat et la mobilité** des habitants.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Un cadre de vie adapté à tous, dans une ville pour tous
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Mieux connaître et agir sur les problématiques de l'habitat et du cadre de vie dans le quartier</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent pour les ménages modestes et fragiles</p> <p>Lutter contre l'habitat indigne, la dégradation et la vacance des logements dans le centre ancien et la petite ville</p> <p>Mettre en œuvre la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux</p>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un diagnostic de l'habitat dégradé, occupé ou vacant, dans le centre ancien et définition d'une nouvelle opération visant à requalifier les quartiers anciens (centre ville et petite ville) avec l'appui de l'Etat et de l'Anah par le biais d'une consultation spécifique ➤ Renforcement par la collectivité de l'action de mise en valeur des façades dans le centre ancien ➤ Rendre attractives les vitrines vides des commerces abandonnés ➤ Aménagement par la collectivité de la placette de la petite ville devant le Centre hospitalier ➤ Engagement par l'équipe projet d'une réflexion sur l'évolution des fonctions urbaines du centre ancien en lien avec la construction du pôle de services de la Tuilerie (favoriser la mixité fonctionnelle et consolider les fonctions économiques et touristiques du centre ancien) ➤ Constitution par la Communauté de communes de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire du Limouxin ➤ Promotion et organisation de l'auto-réhabilitation accompagnée
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Améliorer l'accessibilité et la mobilité des habitants</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Renforcer la mobilité des habitants, notamment des jeunes, vers les équipements et les pôles d'activité commerciale de la ville</p> <p>Améliorer la circulation en « modes doux » à l'intérieur du quartier</p> <p>Améliorer le confort et la sécurité de la circulation piétonne pour les personnes à mobilité réduite et les enfants</p> <p>Améliorer l'accueil des nouveaux habitants</p>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions améliorant la mobilité (permis de conduire, co-voiturage, mise à disposition partagée de véhicules électriques ou de bicyclettes...)
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins des habitants dans une démarche participative</i>
SOUS-OBJECTIFS	Soutenir la réhabilitation privée dans l'habitat (l'après P.I.G.)

	Favoriser l'adaptation de l'habitat des personnes à mobilité réduite et créer de nouveaux logements adaptés dans le quartier prioritaire Intégrer les enjeux de la transition énergétique dans les actions de rénovation du bâti S'appuyer sur l'expertise des habitants au travers du Conseil citoyen
PISTES D' ACTIONS	➤ Etude par la collectivité de la possibilité de créer dans le centre ancien un lieu - plate forme de la transition énergétique

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Réhabiliter les logements et les espaces collectifs du quartier Saint Antoine
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Poursuivre l'étude et le montage d'un programme de réhabilitation du quartier Saint Antoine</i>
SOUS-OBJECTIFS	Définir le programme des travaux à réaliser sur le bâti et sur les espaces collectifs du quartier en faisant appel à l'expertise d'usage des habitants. Co-construire avec les habitants les projets de mise en valeur des espaces collectifs S'appuyer sur les clauses sociales pour favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi Intégrer les enjeux de la transition énergétique dans ce programme
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation par l'Etat, les collectivités et les bailleurs sociaux de la convention « Qualité de service » concernant l'utilisation de l'abattement de TFPB dans le quartier prioritaire ➤ Mettre en place avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales et des habitants des actions de Gestion Urbaine de Proximité concourant à l'amélioration de la qualité de service ➤ Valoriser les atouts de la biodiversité végétale du quartier.

3.5.3. LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Faciliter la montée en qualification des jeunes en s'appuyant notamment sur les acteurs du SPEP (Service public de l' Emploi de Proximité) et les entreprises locales
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes</i>
SOUS-OBJECTIFS	Capter les jeunes sans emploi et hors du système scolaire Révéler les talents en donnant aux jeunes les moyens de faire aboutir leur projet professionnel Améliorer la qualification des jeunes en mobilisant l'offre de formation de droit commun Assurer l'accès des jeunes du quartier Aude aux contrats aidés (ex :emplois d'avenir...) et aux dispositifs CIVIS, Service Civique, Garantie Jeune...
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une synergie d'acteurs économiques pour développer une offre de stages pour les lycéens dans tous types d'entreprises locales ➤ Faciliter l'accès des jeunes à l'Ecole de la deuxième chance et à l'ensemble des dispositifs de formation proposés par la Région ➤ Organiser des passerelles entre les dispositifs Cap-avenir, les

PISTES D' ACTIONS	<p>chantiers d'insertion, les emplois d'insertion dans les entreprises, les clauses sociales du chantier du Pôle Culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer l'offre de formations en alternance dans le privé et le public. ➤ Créer des parcours qualifiants en s'appuyant sur l'intérim et les groupements d'employeurs, les emplois d'avenir, le dispositif CIVIS... ➤ Sensibiliser les jeunes hommes et les jeunes femmes aux métiers du numérique
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Soutenir l'accès à l'emploi des habitants du quartier Aude en s'appuyant sur les outils de l'Economie Sociale et Solidaire</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Mieux accompagner les habitants du quartier vers les dispositifs de droit commun de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Proposer une offre de formation de proximité valorisant les mises en situation et les apprentissages des savoirs de base</p> <p>Accompagner les publics éloignés de l'emploi en utilisant les outils et les démarches d'accompagnement des bénéficiaires du RSA</p> <p>Donner de l'autonomie aux femmes du quartier Aude à travers l'apprentissage linguistique, l'information juridique (accès aux droits), l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle</p>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place et poursuivre le soutien aux chantiers d'insertion avec une attention particulière aux métiers du numérique et aux métiers dits féminins ➤ Action de sensibilisation des acteurs locaux à l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics pour l'insertion professionnelle des habitants du quartier Aude ➤ Mettre en place un atelier sociolinguistique ➤ Favoriser le développement des compétences - clé

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Soutenir la création d'emplois locaux non délocalisables
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accompagner la création et le développement d'activités sur le territoire, notamment par les habitants du quartier Aude et dans le quartier</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Mieux identifier les niches d'emplois et d'activités</p> <p>Soutenir la transmission des commerces et des entreprises artisanales dans le centre ancien</p> <p>Développer l'activité économique dans le quartier Aude en renforçant l'accompagnement à la création de nouvelles entreprises dans les domaines du commerce, de l'artisanat, des services, du numérique</p> <p>Soutenir la création de groupements d'employeurs afin de mutualiser les ressources humaines, les emplois saisonniers, les partenariats multi-activités</p>
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un dispositif-passerelle de découverte des fonctions de chef d'entreprise pour les porteurs néophytes de projets de création d'une entreprise ➤ Favoriser l'accès des « néophytes » aux dispositifs de formation « créateur d'entreprise » de droit commune et/ou à des dispositifs spécifiques adaptés ➤ Mettre en place un accompagnement adapté au travers de la Coopérative d'emploi et d'activité, du dispositif Open cité... avec

	<p>le soutien des acteurs du SPEP, la pépinière d'entreprise ERECO, H.V.A.I , la Boutique de gestion et les chambres consulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux mobiliser les moyens d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'activités sous la forme de start'up bien ancrées dans le tissu économique local ➤ Création d'un cyber café intergénérationnel
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>S'appuyer sur les projets de développement local liés au P.T.C.E, à la construction du pôle culturel intercommunal et à la réhabilitation de Saint Antoine ainsi que sur les projets conduits dans le cadre du GAL Leader et du Commissariat de de Massif pour favoriser l'insertion professionnelle des habitants du quartier Aude</i>
SOUS-OBJECTIFS	Préparer la dimension « insertion professionnelle » du chantier de construction du Pôle culturel du Limouxin : constituer rapidement le groupe technique chargé d'élaborer le plan d'actions dans ce domaine : repérer les habitants intéressés, mettre en place les modules de formation préparatoire, veiller à mettre la œuvre les clauses d'insertion sociale dans tous les marchés, définir les lots et parties de lots pouvant faire l'objet de clauses d'insertion
PISTES D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place début 2016 un groupe technique chargé d'élaborer le plan d'actions (équipe projet) ➤ En lien avec les services du Département, identifier un facilitateur local ➤ Sensibiliser les acteurs locaux à l'utilisation des clauses sociales dans tous les marchés publics pour l'insertion professionnelle des habitants du quartier prioritaire. ➤ Sensibiliser les porteurs de projets du P.T.C. E au recrutement de demandeurs d'emploi du quartier Aude.

Pour les projets proposés dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville de Limoux et pouvant s'articuler avec les axes de développement territorial portés par le Groupe d'Action Leader (G.A.L.) et le Commissariat de Massif, des informations concernant ces axes de développement sont accessibles sur les sites suivants :

a/ Sur le site de la Région qui héberge les informations concernant les fonds européens dont le Conseil Régional assure la gestion :

<http://www.laregion.fr/140-programmes-europeens-2014-2020.htm>

b/ Sur le site du Commissariat de Massif Pyrénéen sur lequel est mise en ligne la nouvelle Convention de Massif définissant les axes de développement :

<http://www.cdm-pyrenees.fr>

4. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Il convient de contacter :

➤ *le chargé de mission de la ville de Limoux en charge de la Politique de la Ville*

Michel PEGUIN – Chef de projet

Tel : 09 64 13 39 32

m.peguin@limoux.fr

➤ *la Sous Préfecture de Limoux*

Marie Noëlle GALINIER - Déléguée du Préfet pour le Contrat de ville de Limoux

Tel : 07 86 12 32 45

marie.noelle-galinier@aude.gouv.fr

➤ *la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (D.D.C.S.P.P.) de l'Aude*

Isabelle AYMARD – Chargée de mission interservices à la Politique de la Ville

Tel : 04.34.42.90.35.

isabelle.aymard@aude.gouv.fr